



TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES



**Arrêté n° 2017-141 du 02 novembre 2017
autorisant les agents de la Réserve naturelle des Terres australes françaises à accéder à
certaines zones protégées des Terres australes et antarctiques françaises**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 14 du 30 juillet 1985 créant des zones réservées à la recherche scientifique et technique ;

Vu la décision n° 2017-199 du 07 août 2017 fixant la liste des sites protégés pour l'exercice d'activités scientifiques et techniques au sens de l'article 1er de l'arrêté n° 14 du 30 juillet 1985 ;

Vu les besoins liés à la gestion de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Art. 1^{er} : Les agents de la réserve naturelle des Terres australes françaises sont autorisés à accéder à certaines zones protégées des Terres australes et antarctiques françaises, pour la campagne 2017-2018 dans les conditions définies par le présent arrêté et en annexe.

Art. 2 : Dans le cadre du décret portant création de la réserve naturelle, il est demandé de grouper les missions des différents programmes devant se dérouler sur les mêmes sites protégés afin de minimiser l'impact environnemental.

Art. 3 : Toutes les mesures de biosécurité permettant d'éviter l'introduction et la dispersion d'espèces allochtones sur les sites isolés devront être mises en œuvre. A cette fin, l'ensemble des effets personnels, notamment les chaussures, les vestes et les sacs, ainsi que l'ensemble du matériel scientifique et technique devront être nettoyés.

Art. 4 : Les déplacements pédestres au sein des sites protégés pour l'exercice d'activités scientifiques et techniques devront respecter les itinéraires et les consignes de transit définis sur chacun des districts. En particulier, le port des raquettes dans les zones sensibles ou impactées est obligatoire.

Art. 5 : Le secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des
Terres australes et antarctiques françaises,




Cécile POZZO di BORGO

Annexe

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	Monsieur Cédric MARTEAU, directeur de la Réserve Naturelle
Adresse	TAAF, rue Gabriel Dejean, 97410 St Pierre
Titre	Réserve naturelle des Terres australes françaises

Sont autorisés à accéder aux zones protégées suivantes:

<i>Demands d'autorisations d'accès à des zones à accès réglementés dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises pour la campagne 2017-2018</i>							
<i>Réserve naturelle des Terres australes françaises - volet Flore</i>							
District	Site	Nombre d'accès autorisés	Période	Nombre maximum de participants	Nombre de jours consécutifs sur site	Moyen d'accès	Remarques
Crozet	Pointe Basse et Jardin Japonais (zone n°8)	4	Décembre 2017	3	6	pédestre	
			Février 2018	3	7	pédestre	
			Mars 2018	3	10	pédestre	
			Avril 2018 - Octobre 2018	3	6	pédestre	
Crozet	Falaises côtières situées entre la Crique de la Chaloupe et la Crique de Noël (zone n°10)	6	Novembre 2017- Novembre 2018	2	6	pédestre	Accès à la journée
Kerguelen	Iles du Golfe du Morbihan (île de MAYES) (zone n°3)	1	Janvier 2018 - Février 2018	3	6	chaland ou zodiac	
			Canyon des Sourcils Noirs (zone n°4)	1	Janvier 2018 - Mars 2018	3	
	Ile Haute (zone n°12)	6	Novembre 2017	3	4	chaland ou zodiac	
			Février 2018	2	6	chaland ou zodiac	
			Mars 2018	2	6	chaland ou zodiac	
			Avril 2018	2	3	chaland ou zodiac	
Ile Haute (zone n°12)	6	Mai 2018	2	3	chaland ou zodiac		
		Octobre 2018	2	3	chaland ou zodiac		
Saint-Paul et Amsterdam	Falaises de la Pointe d'Entrecasteaux (zones n°6)	3	Décembre 2017	3	5	pédestre	
			Janvier 2018 - Mars 2018	3	5	pédestre	
			Avril 2018 - Octobre 2018	3	5	pédestre	
	Plateau des Tourbières (zone n°5)	10	Novembre 2017- Novembre 2018	3	10	pédestre	Accès à la journée. Hébergement en tente en dehors de la zone protégée et/ou sur base

**Demandes d'autorisations d'accès à des zones à accès réglementés dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises
pour la campagne 2017-2018**

Réserve naturelle des Terres australes françaises - volet Mammifères introduits

District	Site	Nombre d'accès autorisés	Période	Nombre maximum de participants	Nombre de jours consécutifs sur site	Moyen d'accès	Remarques
Crozet	Pointe Basse et Jardin Japonais (zone n°8)	1	Mars 2018	2	7	pédestre	
	Colonie de pétrels à menton blanc de la station de pompage (zone n°9)	6	Février 2018	2	1	pédestre	Accès à la Journée
Kerguelen	Ile Hoskyn (ZPI)	1	Novembre 2017-Juin 2018	2	4	chaland ou zodiac	Prospection rongeurs
	Canyon des Sourcils Noirs (zone n°4)	2	Novembre 2017-Juin 2018	2	12	chaland ou zodiac	
	Iles du Golfe du Morbihan (île de MAYES) (zone n°3)	1	Novembre 2017- Novembre 2018	2	5	chaland ou zodiac	
Amsterdam	Falaises de la Pointe d'Entrecasteaux (zones n°6)	4	Janvier-Mars 2017	3	9	pédestre	Accès mutualisé avec le programme IPEV 1151 ECOPATH
			Juin-Septembre 2017	3	9	pédestre	
			Novembre 2017 - Novembre 2018	3	4	pédestre	
			Novembre 2017 - Novembre 2018	3	2	pédestre	
	Plateau des Tourbières (zone n°5)	4	Janvier-Mars 2017	4	8	pédestre	Accès à la journée. Hébergement en tente en dehors de la zone protégée et/ou sur base
			Juin-Septembre 2017	4	8	pédestre	
			Novembre 2017 - Novembre 2018	3	2	pédestre	
			Novembre 2017 - Novembre 2018	3	2	pédestre	

**Demandes d'autorisations d'accès à des zones à accès réglementés dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises
pour la campagne 2017-2018**

Réserve naturelle des Terres australes françaises - volet Oiseaux

District	Site	Nombre d'accès autorisés	Période	Nombre maximum de participants	Nombre de jours consécutifs sur site	Moyen d'accès	Remarques	
Crozet	Pointe Basse et Jardin Japonais (zone n°8)	2	novembre 2017	2	3	pédestre		
			décembre 2017	2	9	pédestre		
	Falaises côtières situées entre la Crique de la Chaloupe et la Crique de Noël (zone n°10)	14	janvier 2018	2	10	pédestre		Accès à la journée
			février 2018	2	4	pédestre		
	Colonie de pétrels à menton blanc de la station de pompage (zone n°9)	1	novembre 2017	2	1	pédestre		
KER	Ile Haute (zone n°12)	11	novembre 2017	3	10	chaland ou zodiac		
			décembre 2017	3	7			
			janvier 2018	2	8			
			janvier 2018	2	7			
			février 2018	2	6			
			mars 2018	2	4			
			avril 2018	2	5			
			juin 2018	2	3			
			juillet 2018	2	3			
			octobre 2018	2	5			
	novembre 2017 - novembre 2018	2	5					
	Iles du Golfe du Morbihan (Ile du Chat) (zone n°3)	1	janvier 2018	2	6	chaland ou zodiac		
	Ile du Château (zone n°16)	1	novembre 2018	3	10	chaland ou zodiac		